

Franck THOUNY "Certifié conforme" Etat exprimé en euros ✓ Certified by  young		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	34 410,87	28 113,26	6 297,61	8 774,15
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	10 523,50		10 523,50	10 289,50	
Autres immobilisations financières	5 263,99		5 263,99	5 263,99	
TOTAL (II)		51 598,36	29 513,26	22 085,10	24 327,64
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	378 268,78	158 169,31	220 099,47	278 507,50
	Autres créances	147 234,19		147 234,19	87 208,15
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	371,03		371,03	370,67	
DISPONIBILITES	70 587,70		70 587,70	70 740,04	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 294,13		1 294,13	565,88
	TOTAL (III)	597 755,83	158 169,31	439 586,52	437 392,24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		649 354,19	187 682,57	461 671,62	461 719,88

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an (227,50)

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	186,44	(33 901,91)
	Résultat de l'exercice	39 788,09	54 088,35
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	42 174,53	22 386,44
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 349,61	2 349,61
	Total des provisions	2 349,61	2 349,61
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 187,69	5 982,74
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	23 908,08 252 677,94	29 041,00 248 704,82
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	132 373,77	153 255,27
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	417 147,48	436 983,83
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	461 671,62	461 719,88
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		39 788,09	54 088,35
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		417 147,48	436 983,83
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		8 187,69	5 982,74
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **461 672 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 953 171 euros** et un total **charges** de **1 913 383 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **39 788 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 400,00					1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00					1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	21 129,21					21 129,21
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	12 781,70		499,96			13 281,66
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 910,91		499,96			34 410,87	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	15 553,49		2 008,00		1 774,00	15 787,49
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 553,49		2 008,00		1 774,00	15 787,49
TOTAL		50 864,40		2 507,96		1 774,00	51 598,36

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	13 183,76	2 769,10		15 952,86
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 953,00	207,40		12 160,40
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 136,76	2 976,50		28 113,26
TOTAL		26 536,76	2 976,50		29 513,26

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	2 349,61			2 349,61
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 349,61			2 349,61
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	156 043,95	158 169,31	156 043,95	158 169,31
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 043,95	158 169,31	156 043,95	158 169,31
	TOTAL GENERAL	158 393,56	158 169,31	156 043,95	160 518,92
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		158 169,31	156 043,95	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	10 523,50	(227,50)	10 751,00
	Autres immobilisations financières	5 263,99		5 263,99
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	378 268,78	378 268,78	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 672,70	6 672,70	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 560,43	4 560,43	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	136 001,06	136 001,06	
	Charges constatées d'avances	1 294,13	1 294,13	
TOTAL DES CREANCES		542 584,59	526 569,60	16 014,99
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		2 008,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 774,00		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	8 187,69	8 187,69		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 908,08	23 908,08		
	Personnel et comptes rattachés	134 258,06	134 258,06		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 899,38	91 899,38		
	Impôts sur les bénéfices	6 287,00	6 287,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 038,00	12 038,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 565,50	5 565,50		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 630,00	2 630,00		
	Autres dettes	132 373,77	132 373,77		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		417 147,48	417 147,48		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		130 453
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 282
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>1 282</i>	
Dettes fiscales et sociales		129 171
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	<i>78 359</i>	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	<i>12 449</i>	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	<i>34 372</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>3 991</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 294	1 294
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 294

--

A2MICILE VILLEFRANCHE SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 85 RUE DE LA GARE
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
513 609 008 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept, à treize heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------------|
| <p>➤ Monsieur Cédric LARDEAU
titulaire de une part sociale en pleine propriété, ci</p> | <p>1 part</p> |
| <p>➤ Monsieur Franck THOUNY
titulaire de une part sociale en pleine propriété, ci</p> | <p>1 part</p> |
| <p>➤ Monsieur Luc SEGUIN
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci</p> | <p>6 parts</p> |
| <p>➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci</p> | <p>12 parts</p> |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Luc André SEGUIN préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrit par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 39 788,09 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice d'un montant de 39 788,09 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	39 788,09
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>186,44</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	39.974,53
A titre de dividendes	E.	39 000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>974,53</u>
TOTAL AFFECTE	E.	39.974,53

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1)

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la

déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15.600,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 23.400,00 Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	8.000,00	12.000,00
31/12/2022	-	-
31/12/2021	4.200,00	2.800,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Luc André SEGUIN, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

Luc SEGUIN
Gérant associé

Luc SEGUIN

✓ Certified by  yousign

Franck THOUNY
Associé

Franck THOUNY

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A.S.,
Représenté par son Président
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

Cédric LARDEAU
Associé

Cédric LARDEAU

✓ Certified by  yousign